

Chapitre 3. Economie et politique

I. Introduction

On a dit : l'économiste s'adresse d'abord au législateur, pour indiquer ce qui est possible et souhaitable. Il s'adresse aussi à tous, comme citoyens, et comme agents économiques, et donne un cadre pour formuler des jugements sur la légitimité de l'organisation sociale et des actions individuelles.

Cadre d'une économie de marché : l'économiste s'appuie sur sa connaissance théorique pour conseiller le législateur. Dimension présente depuis l'origine, avec par exemple la promotion du libre-échange. On associe théories classique et néo-classique au libéralisme économique, i.e. à la promotion des économies de marché et au plaidoyer en faveur du libéralisme économique.

Le libéralisme économique peut s'entendre de plusieurs manières.

(i) Il énonce d'abord des principes de politique économique selon lesquels l'Etat doit éviter d'intervenir dans l'économie, laisser la plus grande place au marché, favoriser le libre-échange en suivant le mot d'ordre inauguré par la physiocratie : « laisser passer, laisser faire », et laisser les prix varier en fonction des écarts entre offre et demande globale, sans fixer de prix plafond ni plancher.

(ii) Selon une deuxième acception, la société doit se comprendre à partir des individus qui la composent et chacun doit y être libre de définir et de poursuivre son intérêt personnel. Il s'agit là d'un libéralisme éthique qui soutient qu'une société ne doit pas être fondée sur une conception préalable de la vie bonne.

(iii) Une dernière acception du terme repose sur l'idée selon laquelle la libre variation des prix suffit à faire advenir un ordre social, entendu en termes économiques comme un équilibre qui implique une utilisation optimale de ressources limitées.

La justesse des injonctions de politique économique (i) comme la légitimation de la poursuite par chacun de son intérêt (ii) sont tributaires de l'idée selon laquelle des individus séparés, animés par leur intérêt et prenant des décisions à partir des prix, parviennent à former une société cohérente (iii). D'où l'importance, dans toute pensée économique, de la théorie de la coordination par les prix.

II. TEG et libéralisme économique

Cadre d'une économie de marché : l'économiste s'appuie sur sa connaissance théorique pour conseiller le législateur. Dimension présente depuis l'origine, avec par exemple la promotion du libre-échange.

- Physiocratie. Afin d'assurer la subsistance, il faut encourager la production de grande taille, préférer des techniques plus productives (le labour par des chevaux plutôt que des bœufs), développer l'agriculture et favoriser le libre-échange. Libre fixation du prix.
- Classiques. Favoriser le commerce, intérieur et international. Méfiance à l'égard des monopoles qui refusent l'importation de produits étrangers (Smith et les barrières à l'importation, Ricardo sur le prix du blé et les corn laws) : ne pas entraver le libre échange qui diminue le prix des biens alimentaires.
- Néo-classiques. L'optimalité parétienne de l'équilibre concurrentiel (ou maximisation du surplus global en équilibre partiel) s'interprète comme un plaidoyer en faveur de la concurrence.

1. Le caractère souhaitable de l'équilibre : l'optimalité parétienne

L'équilibre concurrentiel peut « être considéré, en un sens bien défini, comme supérieur à un large ensemble des allocations alternatives possibles » [Arrow et Hahn, 1971, p. vi] : non seulement l'équilibre exprime une allocation cohérente des ressources économiques, mais celle-ci est collectivement préférable à beaucoup d'autres.

C'est le premier théorème de l'économie du bien-être (1951) qui l'établit : sous certaines hypothèses (non-saturation des besoins = non-satiété ; système complet de marché = 1 prix par bien économique), tout équilibre général est un optimum de Pareto, i.e. une situation où on ne peut pas améliorer de manière évidente la satisfaction des agents.

i) Le concept d'optimalité parétienne

Le concept d'optimalité se définit indépendamment du concept d'équilibre. L'équilibre économique est défini par l'égalité entre des offres et des demandes, qui dépendent des prix, des préférences, des dotations, des techniques de production. L'optimalité est définie *indépendamment des offres, des demandes, des prix et même des techniques de production*. Elle ne dépend que des préférences des consommateurs, même lorsqu'on considère une économie de production.

Une situation est optimale s'il est impossible d'améliorer la situation d'un agent sans détériorer celle d'aucun autre. A l'inverse, une situation est sous-optimale s'il est possible d'améliorer la situation d'au moins d'un agent sans détériorer celle de quiconque.

La définition de l'optimum de Pareto résulte de l'application d'un critère (critère de Pareto) qui permet de comparer des situations.

- Une situation est préférée à une autre selon le critère de Pareto si elle est préférée strictement par au moins un agent, et au sens large par tous. Ce critère de comparaison des situations possibles est unanimiste, i.e. requiert l'unanimité des agents. Une situation est préférée selon ce critère si les agents sont unanimes à la préférer, au sens strict ou au sens large. Une situation est *optimale* si, en comparant cette situation à toutes celles qui sont possibles (ou concevables), aucune ne lui est préférée selon le critère de Pareto. Notons que ce critère est incomplet : il ne permet pas trancher les comparaisons de situations lorsque le jugement des agents n'est pas unanime (voir plus bas).
- Un optimum est une situation A telle qu'aucune autre situation possible (B, C, etc.) ne lui est collectivement préférée. Une situation préférée collectivement est préférée strictement par au moins un agent et au sens large par tous les autres.

Remarque. « Améliorer » la situation d'un agent ne signifie pas ici enrichir l'agent (avec une évaluation monétaire de l'enrichissement). Dans une économie d'échange par exemple (ce qui simplifie le raisonnement sans le modifier), quelle que soit la situation considérée (optimale ou sous-optimale), il est impossible d'enrichir un agent sans en appauvrir un autre. Mais il est possible d'améliorer la situation d'un agent en termes non de richesse (richesse sociale objective, monétairement mesurée) mais d'utilité ou de préférence (évaluation subjective propre à chacun). La caractérisation de l'optimalité parétienne dépend des seules préférences, que l'on peut exprimer par une fonction d'utilité (utilité ordinaire). Alors, il existe des situations sous-optimales, i.e. telles qu'on peut améliorer la situation d'au moins un agent sans détériorer celle de quiconque.

Deux exemples.

(1) Dans une économie composée de fumeurs et de non-fumeurs (en supposant pour simplifier que les fumeurs ne polluent pas les non-fumeurs), on considère d'abord la situation dans laquelle le tabac est répartie de manière égale entre tous les agents. Les non-fumeurs disposent d'autant de tabac que les fumeurs, alors même qu'ils n'en tirent aucune utilité. Cette situation est sous-optimale car il en existe au moins une autre (dans laquelle le tabac est réparti entre les seuls fumeurs) qui est préférée par les fumeurs et qui n'est pas moins satisfaisante pour les non-fumeurs (qui ne perdent pas d'utilité en étant privés de tabac). Dans cet exemple, le passage de la première à la seconde situation n'implique pas d'échange (ou, à la limite, implique un échange à un prix nul du tabac). Il n'y a *a priori* aucun concept d'échange,

de prix, d'offre ou de demande quand on compare deux situations en posant la question de l'optimalité.

(2) La TEG peut interpréter l'idée keynésienne du chômage involontaire comme une sous-optimalité. Le chômage (excès d'offre sur le marché du travail) co-existe avec une demande de biens trop faible pour justifier l'embauche des chômeurs. Une situation de plein-emploi serait préférable pour les firmes (qui n'embauchent pas seulement parce que la demande de biens est trop faible, alors qu'elles embaucheraient volontiers les chômeurs si la demande de biens était plus élevée) et pour les salariés, dont font partie des chômeurs qui demanderaient des biens s'ils étaient employés. L'économie est bloquée dans un équilibre sous-optimal.

Dans une économie, l'optimum de Pareto (OP) n'est pas unique. Sauf cas très particulier, il existe un grand nombre d'optima, le plus souvent une infinité (cf. micro L2, l'ensemble des OP est la courbe des contrats). Ces optima sont incomparables entre eux (voir plus bas). Mais qu'il existe une infinité d'optima ne signifie pas que toutes les situations possibles soient des optima. Il existe également une infinité (plus importante que l'infinité d'OP) de situations sous-optimales.

Or *la sous-optimalité parétienne est une irrationalité collective*. Il est collectivement irrationnel de souhaiter demeurer en un état sous-optimal : si l'on peut améliorer la situation d'un agent sans détériorer celle d'aucun autre, quel argument s'y opposerait ? C'est pourquoi il est très habile de montrer qu'une situation est sous-optimale et de présenter une politique économique comme le moyen de restaurer l'optimalité.

ii) Optimalité et conflits de répartition

Il est fréquent (mais pas systématique) la comparaison entre deux situations soit impossible. C'est le cas dès que le jugement d'un agent au moins, à propos de cette comparaison diffère strictement de celui des autres.

Exemple. Dans une économie d'échange composée de plusieurs agents (au moins deux), on considère une répartition (notée A) très inégalitaire des ressources : un agent possède toutes les ressources. La répartition A est Pareto-optimale : il est impossible d'améliorer la situation de quiconque sans ôter à l'unique détenteur de toutes les richesses une part de sa richesse, et donc sans détériorer sa situation¹.

Une répartition (notée B) égalitaire, dans laquelle chacun possède les mêmes ressources (la même quantité de chaque bien), est sous-optimale si les goûts des agents diffèrent (cf. l'exemple précédent des fumeurs et non-fumeurs).

¹ Sauf à supposer que l'agent arrive à satiété sans consommer toutes les ressources.

La quasi-totalité des agents préfère la répartition B à la répartition A. Mais il n'y a pas de classement parétien entre ces deux situations du fait de l'absence d'unanimité des jugements des agents sur la comparaison entre les deux situations. En comparant A et B, les jugements des agents diffèrent et révèlent un conflit dans la répartition des ressources que le critère parétien ne saurait trancher : ces deux distributions sont incomparables selon ce critère. Il reste que celle qui est sous-optimale implique un gaspillage des ressources regrettable : il serait collectivement préférable que les ressources de chacun soient ajustées à ses goûts.

Cet exemple montre également que l'optimalité peut s'accompagner de la plus grande inégalité dans la distribution des richesses. L'optimalité n'exprime rien sur la justice d'une répartition des ressources. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Arrow et Hahn choisissent Le terme "Pareto efficace" au lieu du plus répandu "Pareto optimal", qui pour eux véhicule plus de contenu prescriptif que le concept ne devrait en comporter, « puisqu'une allocation Pareto efficace peut attribuer de très faibles utilités à certains ménages et donc n'être optimale en aucun sens qui inclut l'éthique distributionnelle. [Arrow et Hahn, 1971, p. 91].

En conséquence, un optimum de Pareto particulier n'est pas toujours souhaitable. L'optimalité parétienne ne suffit pas à élire ou à justifier une allocation des ressources.

Cette indifférence de l'optimalité parétienne à la justice de la répartition des ressources milite pour l'introduction d'un critère de justice supplémentaire. Mais elle n'invalidé pas le critère parétien.

- D'abord parce que l'optimalité reste souhaitable même si elle n'est pas la justice.
- Ensuite parce que l'indépendance entre optimalité et justice certes souligne les limites de l'optimalité mais atteste aussi de sa généralité : s'il existe diverses conceptions de la justice, l'optimum de Pareto, puisqu'il n'est lié à aucune, est possiblement compatible avec toutes.
- Plus encore, le fait qu'il existe une infinité d'optima de Pareto, incomparables entre eux, suggère qu'on peut introduire des considérations de justice qui feront élire, *parmi les optima*, celui qui est le plus conforme à la justice. Tenir compte de la justice n'invalidé pas le raisonnement parétien : il en souligne seulement le caractère incomplet, puisque le critère ne permet pas de comparer entre eux toutes les situations possibles et que l'optimalité ne permet pas d'élire un état unique parmi tous les autres.

2. Le premier théorème de l'économie du bien-être

Le premier théorème du bien-être établit une relation entre optimalité parétienne et équilibre concurrentiel. Il faut préciser auparavant les relations entre échange et optimalité. Nous avons défini l'optimalité sans référence aucune à l'échange. Mais elle peut être reformulée à travers l'échange.

i) Critère de Pareto et échanges mutuellement avantageux

L'échange est supposé volontaire : les agents n'échangent que s'ils y trouvent avantage ou, au moins, s'ils n'y perdent pas. Tout échange est donc mutuellement avantageux. Si tel n'était pas le cas, nul ne le souhaiterait et/ou l'échangiste lésé le refuserait. L'échange volontaire conduit donc à une répartition finale des ressources préférée selon le critère de Pareto à la situation initiale. L'acquiescement des agents le garantit : ils n'acceptent l'échange que parce qu'ils y trouvent avantage. Cet avantage n'est pas un enrichissement objectif car l'échange n'enrichit ni n'appauvrit personne. Il est un gain subjectif de bien-être. Autrement dit, du point de vue de la richesse, l'échange est un jeu à somme nulle (il ne peut y avoir d'enrichissement global par l'échange) mais, du point de vue des utilités, l'échange est un jeu à somme positive : tous les participants y gagnent. L'échange permet donc de passer d'une situation à une autre qui lui est préférée selon le critère parétien.

Plus encore, tant que la répartition des ressources n'est pas un optimum de Pareto, il existe des possibilités d'échanges qui ne sont pas épuisées (= qui ne sont pas réalisées). En effet, par définition d'une situation sous-optimale, on peut améliorer la situation d'au moins un agent sans détériorer celle des autres. Ainsi, l'agent dont la situation peut s'améliorer peut proposer à un ou plusieurs autres un échange mutuellement avantageux. C'est seulement lorsqu'un optimum de Pareto est atteint qu'il n'existe plus aucun échange mutuellement avantageux. Des répartitions différentes des ressources sont certes possibles mais ne pourraient se faire qu'au détriment d'au moins un agent : elles ne peuvent donc plus s'opérer par l'échange volontaire.

ii) L'équilibre concurrentiel

Parmi l'ensemble des échanges possibles, se trouve l'échange concurrentiel (l'échange aux prix concurrentiels) qui conduit à l'équilibre concurrentiel. Le premier théorème du bien-être établit une propriété de l'équilibre concurrentiel. Sous des hypothèses spécifiées relatives aux agents (convexité des préférences et des techniques de production (par exemple courbes d'indifférence convexes, rendements d'échelle non croissants, productivités marginales décroissantes) et à l'organisation des marchés (existence d'un système complet de marchés : il existe un prix et un seul pour chaque bien), l'équilibre concurrentiel est un OP.

Cette propriété explique en grande partie l'intérêt des économistes à étudier l'équilibre concurrentiel et à le présenter comme une situation désirable.

Il est toutefois évident que les hypothèses du premier théorème du bien-être ne sont pas toujours vérifiées. Dans un second temps de l'analyse, ces hypothèses sont amenées à être amendées (= modifiées). Les théoriciens de l'équilibre général ont donc étudié soigneusement les situations dans lesquelles ces hypothèses ne sont pas vérifiées.

3. La méthode de la TEG : tester la robustesse de la propriété d'optimalité de l'équilibre

i) *Les conséquences des modifications d'hypothèses*

La méthode consiste à s'interroger sur les conséquences d'une modification des hypothèses sur le résultat d'optimalité de l'équilibre.

Subsiste-t-il à un changement d'hypothèses d'une économie concurrentielle à une économie de concurrence imparfaite ? Sera-t-il renversé par des externalités, par d'apparentes irrationalités – comme le fait de juger la qualité par le prix –, par le manque de marchés à terme, ou le rôle particulier tenu par le moyen d'échange ? (Arrow et Hahn, 1971, p. vii).

Loin d'affirmer que l'économie marchande conduit toujours à un équilibre optimal, les théoriciens de l'équilibre général suggèrent au contraire que des modifications d'hypothèses peuvent remettre en cause l'optimalité de l'équilibre.

La théorie économique moderne a graduellement raffiné les conditions sous lesquelles le système de prix peut ne pas conduire à une allocation des ressources efficace ou optimale. La plupart des discussions ont tourné [...] autour de concepts – externalités, biens publics, rendements d'échelle croissants [...] – qui permettent de cerner, entre autres, l'insuffisance ou les limites de la validité théorique du système des prix lorsque certaines actions, bien qu'elles puissent conduire à un avantage privé, peuvent se conclure par un coût social net [Arrow, 1985, p. 64].

Dans tous ces cas, les actions individuelles décidées sur la base des intérêts privés ne permettent pas la réalisation de l'intérêt collectif. C'est pourquoi la théorie de l'équilibre général s'est développée en modifiant les hypothèses du modèle d'équilibre général concurrentiel, et en étudiant les conséquences de ces modifications sur les propriétés de l'équilibre. Il ne faut donc pas attribuer à la TEG l'idée selon laquelle l'équilibre économique, même concurrentiel, est toujours optimal. La TEG affirme seulement être en mesure d'établir les conditions de validité de cette idée et, à l'inverse, les raisons des inefficiencies (= sous-optimalités) de la coordination marchande : les hypothèses qui permettent d'établir l'optimalité indiquent, en creux, les raisons pour lesquelles l'équilibre pourrait bien n'être pas optimal, et donc les motifs de douter du caractère souhaitable de l'équilibre concurrentiel.

L'enjeu du modèle de concurrence parfaite n'est donc pas de justifier systématiquement l'intuition selon laquelle la coordination par les prix conduit à une situation collectivement souhaitable. L'enjeu est d'établir les conditions dans lesquelles cette intuition est fondée, sans préjuger de leur validité empirique, et d'étudier les conditions dans lesquelles cette intuition n'est pas fondée.

Exemples.

- Lorsque les rendements d'échelle sont croissants, d'une part l'équilibre concurrentiel n'existe pas, d'autre part la production est moins efficace (techniquement) lorsqu'elle est assurée par plusieurs firmes plutôt que par une seule (cf. micro L2 S4).
- Lorsqu'il existe des externalités ou des biens publics, l'équilibre concurrentiel existe mais n'est pas Pareto-optimal (cf. micro L2 S3).
- Lorsque des agents ont des comportements de concurrence imparfaite, l'équilibre qui résulte des offres et demandes n'est pas l'équilibre concurrentiel et, le plus souvent, n'est pas optimal (cf. micro L2 S4).

ii) La critique des hypothèses de la concurrence parfaite

La critique des hypothèses des théorèmes d'existence et d'optimalité de l'équilibre peut être comprise, à tort, comme une critique du modèle d'équilibre général. Pourtant, elle fait partie du modèle et s'y intègre sans difficulté. Les théoriciens de la théorie de l'équilibre général sont conscients que ces hypothèses ne sont généralement pas vérifiées. Ils se font les avocats non de ces hypothèses et des conclusions auxquelles les hypothèses permettent de parvenir, mais d'une méthode qui élucide les circonstances dans lesquelles la concurrence (entendue comme les hypothèses du théorème d'existence) est associée à l'optimalité. Cette méthode a pour objectif non de conclure que la concurrence est toujours liée à l'optimalité, mais d'établir les causes des sous-optimalités. Les sous-optimalités peuvent être dues aux imperfections de la concurrence mais aussi des caractéristiques des techniques de production (rendements d'échelle croissants), des biens (externalités, biens publics) ou de l'organisation des marchés (absence de marchés pour tous les biens futurs).

Dans un second temps, la théorie qui a établi les raisons pour lesquelles l'équilibre soit n'est pas concurrentiel, soit, s'il l'est, n'est pas optimal, étudie les moyens de restaurer l'optimalité.

L'essentiel est là : il n'est pas suffisant d'affirmer que, alors qu'on peut inventer un monde dans lequel l'idée de la main invisible est vraie, cette idée ne s'applique pas dans le monde réel. Il faut montrer comment les caractéristiques du monde que l'on considère comme essentielles dans toutes les descriptions qu'on en fait rendent impossible de prouver le bien-fondé de l'idée de la main invisible. En tentant de répondre à la question : "est-ce que cela peut être vrai ?", on en apprend beaucoup sur les raisons pour lesquelles cela pourrait ne pas l'être. [Arrow et Hahn, 1971, p. vii].

Les critiques de la théorie de l'équilibre général énoncées en invoquant l'absence de respect des hypothèses concurrentielles n'appellent pas un changement de théorie. Elles participent au contraire au développement de cette théorie.

iii) TEG et libéralisme économique

En s'appuyant sur les théorèmes d'existence et d'optimalité, on peut conclure que, si les prix pratiqués dans les échanges sont les prix d'équilibre concurrentiel (ceux déterminés par le système d'équations qui définit l'équilibre, et dont le théorème d'existence indiquent qu'ils existent), alors les décisions prises par chacun permettent une répartition finale des ressources optimale. Alors, il ne faut pas empêcher la réalisation de ces prix. En ce sens, les théorèmes d'existence et d'optimalité sont en plaidoyer en faveur du libéralisme, i.e. en faveur de la concurrence supposée conduire aux prix d'équilibre concurrentiel.

Pourtant le premier théorème du bien-être indique, en creux, que lorsque les hypothèses suffisantes pour garantir l'optimalité ne sont pas respectées, les prix d'équilibre concurrentiel ne conduisent pas à une situation optimale. En ce sens, les entorses aux hypothèses du premier théorème du bien-être vont à l'encontre d'une position libérale en matière de politique économique. Fréquemment, lorsque l'équilibre est sous-optimal, l'Etat doit intervenir : pour prendre des décisions que ne prennent pas les agents, ou pour imposer la concurrence.

Grande proportion d'auteurs keynésiens de la 2^{nde} moitié du XXe siècle ont une méthode d'EG : le chômage est la manifestation d'une sous-optimalité de l'équilibre concurrentiel. L'Etat doit intervenir pour restaurer l'optimalité.